



Changer de rythmes (ou pas) : le timing et les modalités :

Rappels :

- Le CDEN du **5 juillet** actera les futurs horaires des écoles souhaitant s'emparer du décret « Blanquer » dès la rentrée à venir.
- Pour ceci faire, **commune et conseil(s) d'école** doivent s'accorder.
- Dans ce cas, une **délibération du conseil d'école** doit être votée après parution du décret et transmise à l'Inspecteur d'Académie avant le CDEN du 5 juillet.

[**Tout savoir ICI**](#)

Attention

- Ici ou là, des IEN diffuseraient des informations erronées, prétendant par exemple que les invitations au conseil d'école ne peuvent être lancées avant la sortie du décret : **c'est totalement faux.**

Notre rappel réglementaire :

- Il relève de la seule prérogative du directeur d'école en tant que Président de fixer **les dates des conseils d'école sur un ordre du jour communiqué au moins 8 jours avant la tenue de cette instance.** La notion de conseil d'école « extraordinaire » n'existe pas dans les textes. L'article D 411-1 du code de l'éducation précise que le CE se réunit « au moins une fois par trimestre ».
- C'est la délibération de demande de dérogation (décret Blanquer) qui doit être **votée en conseil d'école après la parution du décret** (raisonnablement pendant la semaine du 26 juin) et pas la date d'envoi des convocations.

La suite

Le SE-Unsa sera présent au **CDEN du 5 juillet** qui actera les changements d'horaires des écoles/communes qui en auront fait la demande.

Pensez à envoyer à **67@se-uns-a.org** votre délibération de CE en nous indiquant si la commune a fait la même demande que votre conseil d'école.





Cap sur la phase manuelle du mouvement

La phase manuelle du 29 juin approche : 350 collègues sont encore sans affectation à ce jour.

Besoin d'infos ou d'explications ? Appelez-nous !

Notre onglet mouvement, la fiche de suivi à nous envoyer : [ICI](#)

ULIS, ERH, CPC LCR :

Certaines **ulis (TED, EIP, collège, lycée), des postes de CPC LCR, 4 postes d'ERH** font l'objet d'appel à candidature [ICI](#).

Attention, candidature à déposer très rapidement.



Carrière : des questions sur les modifications à venir ?

Pensez à notre rubrique > carrière > rémunération/avancement [ICI](#)



Pour que confiance soit faite aux personnels... je signe !

Faire confiance aux équipes sur le terrain, c'est leur donner l'autonomie pédagogique de mettre en œuvre des projets ou des dispositifs qu'elles jugent utiles pour la réussite de leurs élèves...

[En savoir plus](#)



SE-Unsa : on ne peut qu'adhérer

Adhérez maintenant, payez l'an prochain : votre adhésion sera valable dès maintenant et pour toute l'année scolaire 2017/2018 : [ICI](#)

Notre équipe, nos permanences : [ICI](#). Un **comité d'entreprise** accessible à nos adhérents : [ICI](#)

Suivez-nous !   se-unsas67.net

*Vous ne souhaitez plus recevoir notre point-info ?
Dites-le nous par retour de mail.*

